

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE ROUVILLE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tenue le lundi 13 novembre 2017, à 19h30, en la salle des sessions située au 37, chemin des Épinettes à Saint-Mathias-sur-Richelieu.

1- Ouverture de la séance à 19h30

2- Présence des membres du conseil

Sont présents :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse
M. Steve Bruneau-Collard, conseiller
M. Daniel Tétrault, conseiller
M. Jacques Lépine, conseiller
M. Jean Rioux, conseiller
M. Maxime Labrie, conseiller
Mme Marjolaine Godbout, conseillère

Formant le conseil au complet sous la présidence de Jocelyne G. Deswarte, mairesse.

M. Philippe Gaudet, directeur général et greffier de la Municipalité ainsi que M. Patrice Viens, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse, ouvre la séance à 19h30 et la préside. Monsieur Philippe Gaudet, directeur général et greffier, agit comme secrétaire.

(3)
17-11-27373

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement d'approuver l'ordre du jour ci-après en laissant les points «divers» ouverts à toute question d'intérêt public, en permettant que soit interverti l'ordre des sujets.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence des membres du conseil
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions - 10 minutes
5. Procès-verbaux
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017
 - 5.2 Dépôt des procès-verbaux - Assemblées des divers comités municipaux
 - 5.3 Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC de Rouville - Assemblée du 6 septembre 2017
 - 5.4 Dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Assemblée du 17 octobre 2017
6. Avis de motion
 - 6.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 939 - « *Règlement fixant la tenue de la séance ordinaire du Conseil municipal et abrogeant le règlement numéro 916 de la Municipalité* »
7. Réglementation

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

- 7.1 Adoption du règlement 938 - « *Règlement modifiant à nouveau l'article 9 du Règlement numéro 598 relatif au régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu* »
- 8. Gestion financière
 - 8.1 Autorisation des frais de déplacement des membres du Conseil municipal - Rien à cet item
 - 8.2 Adoption des comptes fournisseurs au fonds d'administration au 31 octobre 2017
 - 8.3 Salaires pour la période du 17 septembre au 28 octobre 2017
 - 8.4 Dépôt de l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 8.5 Adoption des dépenses autorisées au 31 octobre 2017
- 9. Administration générale
 - 9.1 Nomination des divers comités
 - 9.2 Désignation des membres du Conseil municipal autorisés à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité
 - 9.3 Autorisation de paiement à la compagnie Construction Techroc inc. - Travaux de réfection de la rue Lussier - Facture R-0007 - Remise de la retenue finale des travaux (5 043,73 \$ + tx)
 - 9.4 Autorisation de paiement à la compagnie Construction Techroc inc. - Travaux de resurfacement d'une portion du chemin des Trente et du chemin Rivière-des-Hurons Est - Facture R-00090 - Remise de la retenue finale des travaux (8 032,45 \$ + tx)
 - 9.5 Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Handi-Bus inc. (18 503 \$)
 - 9.6 Autorisation de paiement à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Quote-part provisoire 2018 - 89 763 \$
 - 9.7 Autorisation de paiement au Groupe Conseil UDA inc. - Facture numéro 9898-1 - 8 836,16 \$ (+ tx)
 - 9.8 Précision concernant les périodes de questions
- 10. Travaux publics
 - 10.1 Prix du sel de déglacage - Saison hivernale 2017-2018
 - 10.2 Prix de l'abrasif mélangé - Saison hivernale 2017-2018
 - 10.3 Permission d'engagement de deux journaliers spécialisés temporaires sur appel au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2017-2018
- 11. Urbanisme et aménagement du territoire
Rien à cet item
- 12. Loisirs, culture et famille
 - 12.1 Demande d'aide financière du Comité de la Guignolée de Saint-Mathias pour l'année 2017-2018 (1 000 \$)
 - 12.2 Demande d'aide financière de la Corne d'Abondance afin de contribuer au financement de l'organisme pour l'année 2017-2018 (500 \$)
 - 12.3 Engagement de M. Jean-Philippe Ouellet à titre de surveillant des activités de loisir
- 13. Protection contre les incendies
 - 13.1 Démission de M. Martin Thériault à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Mathias-sur-Richelieu
- 14. Services policiers
Rien à cet item
- 15. Affaires diverses
Rien à cet item
- 16. Seconde période de questions - 10 minutes
- 17. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

À la demande de Mme la mairesse, Jocelyne G. Deswarte, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur René Champagne, conseiller municipal de 2013 à 2017 décédé le 3 novembre 2017.

(4)
17-11-27374

Première période de questions - 10 minutes

Heure de début de la période de questions : 19h35

Heure de fin de la période de questions : 19h43

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

(5.1)
17-11-27375

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017

Les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017 plus de vingt-quatre heures avant la présente assemblée, sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par Monsieur le conseiller Jacques Lépine, IL EST RÉSOLU unanimement de dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en faire lecture et d'approuver les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

(5.2)
17-11-27376

Dépôt des procès-verbaux - Assemblées des divers comités municipaux

Rien à cet item.

(5.3)
17-11-27377

Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC de Rouville - Assemblée tenue le 6 septembre 2017

Monsieur Philippe Gaudet, directeur général et greffier, dépose le procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la MRC de Rouville tenue le 6 septembre 2017. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(5.4)
17-11-27378

Dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Assemblée tenue le 17 octobre 2017

Monsieur Philippe Gaudet, directeur général et greffier, dépose le procès-verbal de l'assemblée de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu tenue le 17 octobre 2017. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(6.1)
17-11-27379

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 939 - « Règlement fixant la tenue de la séance ordinaire du Conseil municipal et abrogeant le règlement numéro 916 de la Municipalité »

M. le conseiller Steve Bruneau-Collard donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, sera soumis pour adoption un règlement ayant pour objet de fixer à 20h00 au lieu de 19h30 l'heure de début des séances ordinaires du Conseil municipal. Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie du règlement est immédiatement remise aux membres du Conseil municipal.

Également, le projet de règlement est présenté séance tenante.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

(7.1)
17-11-27380

Adoption du règlement 938 - « Règlement modifiant à nouveau l'article 9 du Règlement numéro 598 relatif au régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et une dispense de lecture du règlement numéro 938 ont été donnés lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 938 a été soumise aux membres du Conseil municipal dans les délais requis par la loi et que des copies dudit règlement ont également été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jacques Lépine, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le règlement numéro 938 intitulé : « *Règlement modifiant à nouveau l'article 9 du Règlement numéro 598 relatif au régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu* », soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

(8.1)
17-11-27381

Autorisation des frais de déplacement des membres du Conseil municipal

Pour le mois d'octobre 2017, aucune demande de remboursement n'a été présentée par les membres du Conseil municipal.

(8.2)
17-11-27382

Adoption des comptes fournisseurs au fonds d'administration au 31 octobre 2017

Sur proposition de M. le conseiller Steve Bruneau-Collard, appuyée par Monsieur le conseiller Maxime Labrie, IL EST RÉSOLU unanimement d'approuver la liste des comptes fournisseurs au fonds d'administration dus au 31 octobre et d'en autoriser le paiement.

Montant total au 31 octobre 2017: 123 182,23 \$.

Adoptée à l'unanimité

(8.3)
17-11-27383

Salaires pour la période du 17 septembre au 28 octobre 2017 (temps régulier : 145 086,03 \$ - temps supplémentaire : 851,19 \$ Total : 145 937,22 \$)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des salaires pour la période ci-haut mentionnée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault ;

QUE le Conseil municipal approuve les salaires payés pour la période précitée, totalisant la somme de 145 937,22 \$.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

Adoptée à l'unanimité

(8.4)
17-11-27384

Dépôt de l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2017

Monsieur Philippe Gaudet, directeur général et greffier, dépose l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2017. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(8.5)
17-11-27385

Adoption des dépenses autorisées au 31 octobre 2017

Monsieur Philippe Gaudet, directeur général et greffier, dépose les rapports des dépenses autorisées au 31 octobre 2017.

Sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Monsieur le conseiller Jacques Lépine, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter le dépôt des dépenses autorisées aux fonds d'administration et d'immobilisation au 31 octobre 2017, pour un montant total de 455 982 \$.

Adoptée à l'unanimité

(9.1)
17-11-27386

Nomination des divers comités

Sur proposition de Monsieur le conseiller Jacques Lépine, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault, IL EST RÉSOLU unanimement de procéder aux nominations suivantes :

FONCTIONS (nombre de représentants)	NOMS
Maire suppléant (1)	Steve Bruneau-Collard
Maire suppléant à la MRC de Rouville (1)	Steve Bruneau-Collard
Substitut du maire à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) (1)	Daniel Tétrault
Substitut du maire à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) (1)	Steve Bruneau-Collard
Membres du conseil siégeant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (2)	Jacques Lépine Marjolaine Godbout
Conseillers responsables de l'environnement (2)	Maxime Labrie Jean Rioux
Conseiller responsable des demandes d'aides financières	Daniel Tétrault
Responsables du Service de sécurité incendie de Saint-Mathias-sur-Richelieu (2)	Maxime Labrie Marjolaine Godbout
Responsable du Service de l'urbanisme (1)	Jacques Lépine
Représentants et responsables du conseil siégeant au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) (2)	Daniel Tétrault Marjolaine Godbout
Représentant et responsable du conseil siégeant sur le Conseil d'administration d'Handi-Bus inc. (1)	Jean Rioux

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

Représentant et responsable du conseil auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (1)	Marjolaine Godbout
Responsables du Service des loisirs et de la culture(2)	Steve Bruneau-Collard Jean Rioux
Responsables du Service des travaux publics (2)	Steve Bruneau-Collard Jean Rioux
Responsables du Comité des ressources humaines (3)	Jacques Lépine Marjolaine Godbout Daniel Tétrault
Responsable des mesures d'urgence (1)	Steve Bruneau-Collard
Responsable du transport en commun (1)	Jean Rioux
Conseil d'établissement scolaire (2)	Steve Bruneau-Collard (primaire) Marjolaine Godbout (secondaire)
Membre du conseil siégeant au Comité budgétaire (1)	Jacques Lépine
Responsable des communications	Maxime Labrie
Représentants de la municipalité à la Chambre de commerce	Jocelyne G. Deswarte Maxime Labrie
Responsables des questions jeunesse, familles et des aînés	Steve Bruneau-Collard Maxime Labrie

Il est également résolu que Mme la mairesse Jocelyne G. Deswarte, est représentante d'office sur tous les comités.

Adoptée à l'unanimité

(9.2)
17-11-27387

Désignation des membres du Conseil municipal autorisés à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité

Sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par Monsieur le conseiller Jacques Lépine, IL EST RÉSOLU unanimement QUE Mme la mairesse Jocelyne G. Deswarte ainsi que M. Steve Bruneau-Collard soient les représentants du Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu à l'égard de tout compte bancaire que la Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Richelieu-Saint-Mathias. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs suivants, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu :

- Émettre, accepter, endosser, négocier tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Ouvrir tout folio utile à la bonne marche des opérations ;
- Signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE toute signature devra être faite conjointement à la signature des officiers municipaux désignés à cet effet, soit M. Philippe Gaudet, directeur général et Mme Catherine Chartrand, directrice générale adjointe ;

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 13-11-25831 (9.2) ainsi que celle portant le numéro 15-05-26499 (9.4) la modifiant.

Adoptée à l'unanimité

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU

Le 13 novembre 2017

(9.3)
17-11-27388

Autorisation de paiement à la compagnie Construction Techroc inc. - Travaux de réfection de la rue Lussier - Facture numéro R-00077 - Remise de la retenue finale des travaux (5 043,73 \$ + tx)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la facture numéro R-00077 présentée par la compagnie Construction Techroc inc. concernant la libération de la retenue finale des travaux de réfection de la rue Lussier exécutés à la fin de l'été 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Monsieur le conseiller Jacques Lépine, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro R-00077 au montant de 5 799,03 \$ taxes incluses, avec les sommes disponibles à la réserve financière pour le service de la voirie prévues à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

(9.4)
17-11-27389

Autorisation de paiement à la compagnie Construction Techroc inc. - Travaux de resurfaçage d'une portion du chemin des Trente et du chemin Rivière-des-Hurons Est - Facture R-00090 - Remise de la retenue finale des travaux (8 032,45 \$ + tx)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la facture numéro R-00090 présentée par la compagnie Construction Techroc inc. concernant la libération de la retenue finale des travaux de resurfaçage d'une portion de la chaussée du chemin des Trente et du chemin de la Rivière-des-Hurons Est ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Tétrault, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro R-00090 au montant de 9 235,31 \$ taxes incluses, avec les sommes disponibles à la réserve financière pour le service de la voirie prévues à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

(9.5)
17-11-27390

Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Handi-Bus inc. (18 503 \$)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil d'administration d'Handi-Bus ont adopté la résolution 2017-040 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ces prévisions budgétaires déterminant la quote-part de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu à 18 503 \$, laquelle est payable en deux versements égaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QU'afin de participer au service de transport adapté, le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires d'Handi-Bus inc. pour l'année 2018, fixant ainsi la quote-part de la municipalité à 18 503 \$, ce qui n'inclut pas la gratuité du transport adapté local ;

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part en deux versements égaux de 9 251,50 \$.

Adoptée à l'unanimité

(9.6)
17-11-27391

Autorisation de paiement à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Quote-part provisoire 2018 - 89 763 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la facture émise par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au montant de 89 763 \$;

CONSIDÉRANT QUE la CMM offre la possibilité d'effectuer le paiement de la quote-part provisoire 2018 en deux versements ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par Monsieur le conseiller Steve Bruneau-Collard, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part provisoire 2018 de la Municipalité à la Communauté métropolitaine de Montréal au montant de 89 763 \$, en deux versements égaux de 44 881,50 \$, un le 15 mars 2018 et l'autre le 15 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

(9.7)
17-11-27392

Autorisation de paiement au Groupe Conseil UDA inc. - Facture numéro 9898-1 - 8 836,16 \$ (+ tx)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la facture numéro 9898-1 au montant de 8 836,16 \$, plus taxes, du Groupe Conseil UDA inc. concernant les honoraires et les frais d'analyse pour la vidange de la fosse à l'usine de traitement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 9898-1 au Groupe Conseil UDA inc., au montant de 10 159,38 \$, taxes incluses, de la façon suivante :

- 6 000 \$ avec les sommes prévues pour ce projet par la résolution numéro 16-12-27105 (10) et la différence à même le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

(9.8)
17-11-27393

Précision concernant les périodes de questions

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Tétrault, appuyée par Monsieur le conseiller Jacques Lépine, IL EST RÉSOLU unanimement ;

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

QUE les membres du Conseil municipal demandent au directeur général et greffier d'appliquer à la lettre l'article 7 du règlement numéro 913 et de ne plus consigner les questions aux procès-verbaux des assemblées du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

(10.1)
17-11-27394

Prix du sel de déglacage - Saison hivernale 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix par voie d'invitation pour son approvisionnement en sel de déglacage pour la saison hivernale 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT que deux fournisseurs sur une possibilité de quatre invités ont fait parvenir leurs prix en vigueur cette année, soit :

- Compass Minerals Canada corp. : 94,00 \$ tm (FAB leur entrepôt) 88,84 \$ tm (FAB Saint-Mathias) ;
- Sel Warwick inc.: 97,50 \$ tm (FAB leur entrepôt) 102,50 \$ tm (FAB Saint-Mathias).

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le conseiller Steve Bruneau-Collard, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat et le paiement de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017, au plus bas soumissionnaire conforme soit Compass Minerals Canada corp. à 88,84 \$ la tonne métrique, livrée au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

(10.2)
17-11-27395

Prix de l'abrasif mélangé - Saison hivernale 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix par voie d'invitation pour son approvisionnement en abrasif mélangé pour la saison hivernale 2018-2017 ;

CONSIDÉRANT que deux fournisseurs sur une possibilité de trois invités ont fait parvenir leurs prix en vigueur cette année, soit :

- ConstructionDJL inc. : 30,00 \$ tm (FAB leur entrepôt) 36,40 \$ tm (FAB Saint-Mathias) ;
- Carrière St-Dominique Ltée : 25,22 \$ tm (FAB leur entrepôt) 31,47 \$ tm (FAB Saint-Mathias).

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Monsieur le conseiller Jacques Lépine, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'abrasif mélangé pour la saison hivernale 2017-2018 à la compagnie Les Carrières St-Dominique Ltée à 31,47 \$ la tonne métrique, livrée au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU

Le 13 novembre 2017

(10.3)
17-11-27396

Permission d'engagement de deux journaliers spécialisés temporaires sur appel au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2017-2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Steve Bruneau-Collard, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault, il est résolu unanimement de permettre au directeur général de la municipalité de procéder à l'engagement de deux journaliers spécialisés temporaires sur appel pour la saison hivernale 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

(12.1)
17-11-27397

Demande d'aide financière du Comité de la Guignolée de Saint-Mathias pour l'année 2017-2018 (1 000 \$)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Comité de la Guignolée de Saint-Mathias ;

CONSIDÉRANT les ressources financières disponibles et les orientations du budget 2017 de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le conseiller Maxime Labrie, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière au montant de 1 000 \$ au Comité de la Guignolée de Saint-Mathias.

Adoptée à l'unanimité

(12.2)
17-11-27398

Demande d'aide financière de la Corne d'Abondance afin de contribuer au financement de l'organisme pour l'année 2017-2018 (500 \$)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Corne d'Abondance afin de contribuer au financement de l'organisme pour la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, plus de 32 000 portions cuisinées aux locaux de l'organisme ;

CONSIDÉRANT les ressources financières disponibles et les orientations du budget 2017 de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Monsieur le conseiller Jacques Lépine, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière au montant de 500 \$ à la Corne d'Abondance desservant les 8 municipalités de la région afin de contribuer au financement des services offerts en autonomie et en sécurité alimentaire pour 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

(12.3)
17-11-27399

Engagement de M. Jean-Philippe Ouellet à titre de surveillant des activités de loisir

Sur proposition de Monsieur le conseiller Jacques Lépine, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise l'engagement de M. Jean-Philippe Ouellet à titre de surveillant des activités de loisir selon les dispositions prévues pour cette catégorie de travailleurs à la convention collective des employé(e)s de bureau de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

(13.1)
17-11-27400

Démission de M. Martin Thériault à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Mathias-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT la réception de la démission de M. Martin Thériault, pompier du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Thériault est à l'emploi de la Municipalité depuis fin janvier 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M. Martin Thériault, et ce, rétroactivement au 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

(16)
17-11-27401

Seconde période de questions - 10 minutes

Heure de début de la période de questions : 19h58

Heure de fin de la période de questions : 20h10

(17)
17-11-27402

Clôture de l'assemblée

À 20h10, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par Monsieur le conseiller Steve Bruneau-Collard, IL EST RÉSOLU unanimement de clore l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jocelyne G. Deswarte (mairesse), atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jocelyne G. Deswarte, mairesse

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 13 novembre 2017

Certificat de disponibilité

Je, Philippe Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Greffier

Mairesse